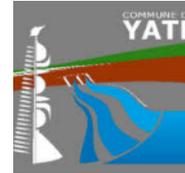
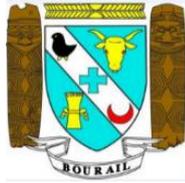




**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ETAT / PROVINCE SUD / COMMUNES DU SUD 2017-2023

Communes de Bourail, Thio et de Yaté

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Louis LE FRANC, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La province Sud représentée par Madame Sonia BACKES , Présidente de l'assemblée de la province Sud, habilitée par **délibération n° XXXX du XXXX**

Et

La commune de Bourail, représentée par Monsieur Patrick ROBELIN, Maire, habilité par **délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX**

Et

La commune de Thio, représentée par Monsieur Jean-Patrick TOURA, Maire, habilité par **délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX**

Et

La commune de Yaté, représentée par Monsieur Victor GOUETCHA Maire, habilité par **délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* ;
Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 *relative aux lois de finances* ;
Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 *de finances pour 2023* ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique* ;
Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 *relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement* ;
Vu le décret du 18 janvier 2023 *portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie M. LE FRANC (Louis)* ;
Vu le décret du 30 janvier 2023 *portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. ALFONSI (Stanislas)* ;
Vu l'arrêté du 21 août 2018 *pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement* ;
Vu l'arrêté HC/DCEC/BCC n°2023-39 du 17 février 2023 *portant délégation de signature à M. Stanislas ALFONSI, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie* ;
Vu le contrat de développement Etat / Province Sud / Communes du Sud 2017-2023 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n° 1 du 13 novembre 2020, n° 2 du 3 janvier 2022 et n° 3 du 29 décembre 2022 ;
Vu le courrier n° 2022/57/SG/AL du 15 mars 2022 du maire de Yaté demandant la modification de la fiche de l'opération n° I-9-1 « *Construction de 4 salles polyvalentes* » ;

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant l'objectif de mobilisation optimale des crédits inscrits dans les contrats de développement 2017-2023 et la date d'échéance pour les engagements fixés au 31 décembre 2023 (sauf l'habitat social au 31 décembre 2024) ;

Considérant la libération des autorisations d'engagement non utilisées dans les contrats de développement pour un montant total de crédits libérés de 1 040 330 487 FCFP (soit 8 717 969 €) ;

Considérant les demandes d'abondement d'opérations déjà contractualisées effectuées par la province des Iles Loyauté, la province Nord, la province Sud, les communes de Koné et de Païta, et le Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) ;

Considérant la demande de la direction générale des Outre-mer que soient contractualisés des projets bénéficiant de crédits au titre du FEI Sport en 2023 à hauteur de 28 019 093 FCFP (soit 234 800 €).

Considérant la demande du Maire de Yaté susvisée de modification de la fiche de l'opération n° I-9-1 « *Construction de 4 salles polyvalentes* » ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I/ Libération de crédits : les opérations dont le coût total est diminué

Article 1^{er} : L'opération au bénéfice de la commune de Thio intitulée « *Assainissement de la tribu de Saint-Philippo 2 (Thio Mission)* » numérotée I-8-2 est renumérotée I-8-2 bis. Son coût total est diminué et son plan de financement modifié est le suivant:

	Cout total	Part Etat		Part commune de Thio		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	792 506,03	317 002,41	40	158 501,21	20	317 002,41	40
FCFP	94 571 125	37 828 450		18 914 225		37 828 450	

Article 2 : L'opération au bénéfice de la commune de Yaté intitulée : « *Construction d'une tribune couverte et des vestiaires à Yaté* » numérotée III-9-1 est renumérotée III-9-1 bis. Son coût total est diminué et son plan de financement modifié est le suivant:

	Cout total	Part Etat		Part Commune de Yaté		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 844 183,93	553 255,18	30	958 643,36	51,98	332 285,39	18,02
FCFP	220 069 682	66 020 905		114 396 582		39 652 195	

Article 3 : La part Etat ainsi libérée est de 2 750 645 FCFP (soit 23 050,41 €).

II/ Nouvelle opération inscrite au titre du FEI-Sport 2023

Article 4 : L'opération n° III-2-5-FEI « *Construction d'un mur d'entraînement et de sanitaires, et rénovation des terrains de tennis* » est ajoutée au présent contrat de développement au bénéfice de la commune de Bourail.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Cout total	Part Etat		Part Commune de Bourail	
		Montant	%	Montant	%
€	184 353	137 048,02	74,34	47 304,98	25,66
FCFP	21 999 165	16 354 179		5 644 986	

Cette nouvelle opération labellisée « FEI-Sports » fera l'objet d'un financement supplémentaire détaillé dans la maquette financière spécifique jointe au présent avenant, intitulée « *Maquette financière recensant les opérations du FEI-Sport* » et intégrée dans le contrat de développement à la suite des autres maquettes financières.

La fiche de cette nouvelle opération est jointe au présent avenant et insérée dans le contrat de développement.

III/ Les autres modifications de fiches opérations

Article 5 : L'opération au bénéfice de la commune de Yaté n° I-9-1 est modifiée dans son périmètre à coût total et part Etat constants afin de permettre à la commune, ne disposant pas du foncier requis sur une des quatre tribus, de pouvoir réaliser l'extension de la salle polyvalente de la mairie de Yaté.

Ainsi l'opération n° I-9-1 est renumérotée n° I-9-1 bis , et son nouvel intitulé est le suivant : « *Construction de 3 salles polyvalentes et extension de la salle polyvalente de la mairie de Yaté* ».

IV/ L'adaptation du contrat de développement Etat/Province Sud/ Communes du Sud 2017-2023 aux modifications du présent avenant

Article 6 : Dans le titre X du dispositif de gouvernance listant les services instructeurs, parmi les opérations de la Direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS) est ajoutée pour la commune de Bourail l'opération n° III-2-5-FEI « *Construction d'un mur d'entraînement et de sanitaires, et rénovation des terrains de tennis* ».

Les fiches ainsi modifiées remplacent celles précédemment annexées au contrat de développement Etat / Province Sud/ Communes du Sud 2017-2023.

La maquette financière du présent contrat de développement est modifiée en conséquence.

V/ Dispositions finales

Article 7 : Les autres dispositions du contrat de développement susvisé qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, les fiches des opérations non modifiées et les annexes, demeurent inchangées.

Article 8 : Le présent avenant, après avoir été signé par la présidente de l'assemblée de la province Sud et les maires des communes de Bourail, Thio et Yaté, entrera en vigueur à compter de sa signature par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Il sera notifié aux signataires dans les meilleurs délais.

Article 8 : La copie de cet avenant n° 4 signé accompagné de la maquette financière et des nouvelles fiches opération devra être transmise par la subdivision administrative Sud aux communes de Boulouparis, Farino, l'île des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, cocontractantes du contrat de développement Etat/ Province Sud/ Communes du Sud 2017-2023.

Cette copie sera jointe aux exemplaires du présent contrat de développement.

Fait à Nouméa, en cinq exemplaires originaux, le

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Louis LE FRANC

La Présidente de l'assemblée
de la province Sud

Le Maire de la commune de Bourail

Sonia BACKES

Patrick ROBELIN

Le maire de la commune de Thio

Le Maire de la commune de Yaté

Jean-Patrick TOURA

Victor GOUETCHA

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ETAT / PROVINCE SUD / COMMUNES DU SUD
2017-2023 ~~2022~~**

COMMUNE de THIO

**ENJEU R 11 : « Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale »
Opération n°I-8-2 bis : Assainissement de la tribu de Saint Philippo 2
(Thio Mission) **avenant n° 4****

1. Finalités et enjeux

La tribu de St Philippo 2 comprend un réseau d'assainissement collectif très ancien et complètement délabré. De ce fait, ce réseau hors d'usage n'assure plus l'assainissement et l'évacuation des eaux pluviales et provoque des nuisances dans les habitations et des dégâts sur les voiries.

L'objectif de cette opération est de remettre l'ensemble de l'assainissement de cette tribu aux normes. Il sera dimensionné pour répondre aux besoins à moyen et long terme.

Cette opération constituera une première tranche de travaux qui en comprendra nécessairement plusieurs.

La commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement de Thio rive droite comprenant la tribu de Saint Philippo 2. Ce schéma sera mis à jour dans le cadre de cette opération.

2. Présentation technique

Description de l'opération : L'opération consiste à réaliser un réseau d'assainissement collectif.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : commune de Thio.

Maîtrise d'œuvre : à préciser

Foncier : communal et coutumier

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé: **94 571 125 F CFP** ~~100 000 000 F CFP~~

Les dépenses pour cette opération ont été revues à la baisse, ce qui a permis d'engendrer une économie de 5 428 875 F CFP sur le coût total, soit 2 171 550 F CFP de part Etat. Ces crédits peuvent être redéployés.

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune de Thio	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant contractualisé précédemment							
€	838 000	335 200	40	335 200	40	167 600	20
FCFP	100 000 000	40 000 000		40 000 000		20 000 000	
Modification par avenant 2023							
€	- 45 493,97	-18 197,59	40	-18 197,59	40	-9 098,79	20
FCFP	- 5 428 875	- 2 171 550		- 2 171 550		-1 085 775	
Montant après avenant 2023							
€	792 506,03	317 002,41	40	317 002,41	40	158 501,21	20
FCFP	94 571 125	37 828 450		37 828 450		18 914 225	

	Coût total	Part Etat		Part commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	838 000	335 200	40	167 600	20	335 200	40
FCFP	100 000 000	40 000 000		20 000 000		40 000 000	

4. Calendrier de réalisation

Echéancier physique

Etudes APS/DCE : Mai/août 2017.

Appel d'offres/signature Marchés travaux : septembre / décembre 2017

Début des travaux : Janvier 2018

Echéancier financier prévisionnel de la part Etat

	2019	2021	Total
€	20 075,13	296 927,28	317 002,41
FCFP	2 395 600	35 432 850	37 828 450

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	0	838 000	0	0	0	838 000
FCFP	0	100 000 000	0	0	0	100 000 000

5. Impacts attendus

Effets attendus en termes d'emploi : en phase de réalisation, l'opération pourra générer une dizaine d'emplois directs. En phase d'exploitation, cet investissement ne générera pas d'emploi direct à moyen terme, l'exploitation et l'entretien du réseau sera fait en régie.

Effets attendus en termes de satisfaction des usagers : les usagers de ce réseau attendent une meilleure évacuation des réseaux surtout lors des pluies.

Effets attendus en termes d'environnement : cette opération destinée à gérer principalement les eaux pluviales ne devrait pas constituer une menace pour la protection de l'environnement. De plus, les travaux devront répondre aux règlements en matière d'urbanisme.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront effectuées en régie.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est évalué à 100 000 F CFP /an (entretien des ouvrages d'assainissement, tels que curage de caniveaux, débouchage de buses etc).

Z. Evaluation

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	80 foyers (400 personnes)	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible	Au fur et à mesure de la réalisation		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux	Nb foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la communes / Nb de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de CD	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	100%	Collectivité
	(eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5				
R11-4	Nombre d'utilisateurs	NB utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
	de l'équipement / population Cible				
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	une enquête sera réalisée ?	Non	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation		Haut-commissariat
R11-7	Nb opérations démarrées ou achevées	Nb équipements démarrés ou achevés	Au fur et à mesure de la réalisation		Haut-commissariat

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ETAT / PROVINCE SUD / COMMUNES DU SUD 2017-2023

COMMUNE DE YATE

ENJEU R 11 : « Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale »

Opération n° I-9-1 bis : Construction de ~~3~~ ~~4~~ salles polyvalentes et extension de la salle polyvalente de la mairie de Yaté
(Avenant n° 4)

1. Finalités et enjeux

Les quatre tribus de YATE disposent de quatre maisons communales, dites traditionnelles, qui, de par leur conception, ne répondent que partiellement aux besoins liés aux services de proximité. Des efforts sont faits actuellement pour rapprocher les services auprès des populations (la poste, la MIJ, les permanences etc...).

Cette opération « ~~Construction de 3 4 salles polyvalentes~~ », dont l'inscription est souhaitée dans la génération de contrat de développement Etat/Province Sud/Commune de Yaté 2017/ 2021, vise également à installer dans chacune des tribus ~~vise d'une part à construire dans les tribus de Touaourou, Waho et Unia des salles polyvalentes et d'autre part à étendre la salle polyvalente de la mairie de Yaté.~~

Dans ~~lesquelles~~ ces salles polyvalentes peuvent se tenir les réunions d'associations, ainsi que de conseils de chefs de clans dans de bonnes conditions, tout en mettant à disposition du service public déconcentré, des salles d'accueil adaptées.

Des permanences pourront ainsi être assurées par les services municipaux et provinciaux (jeunesse, habitat, aide médicale etc...). Le but étant d'offrir un meilleur service de proximité aux populations. Ces installations serviront également à l'accueil des élèves en études, dans le cadre de l'accompagnement scolaire, à travers le dispositif « PASS pour la réussite », soutenu par la province sud, la commune et la communauté éducative de Yaté. Ces équipements de proximité pourront ainsi être équipés de matériels informatiques pour offrir aux jeunes défavorisés des tribus des possibilités d'accès à internet et tous autres moyens modernes de communication.

2. Présentation technique

La construction des trois salles polyvalentes :

Il s'agit de la construction de salles polyvalentes en matériaux traditionnels (murs en agglomérés, couverture charpente en bois et tôles etc...).

La répartition des pièces intérieures sera composée d'une grande salle principale de réunion, de 2 bureaux et 2 toilettes (1 handicapé, 1 public).

Les surfaces hors tout seront réparties en fonction de la population par tribu comme suit :

- Pour les tribus ~~d'UNIA et de TOUAOUROU (140 m2) et WAHO (120 m2):~~ ~~2 x 140 m2,~~
coût total = 55 000 000 F CFP dont 20 350 000 FCFP de part Etat (arrêté n° HC/DAC/2018/1518SPO du 12 décembre 2018).
- Pour la tribu d'UNIA (140 m2) : coût total = 22 500 000 F CFP dont 8 325 000 FCFP de part Etat (arrêté n° HC/DAC/2019/1716 SPO du 5 septembre 2019).

L'extension de la salle polyvalente de la mairie de Yaté : coût total = 22 500 000 F CFP dont 8 325 000 FCFP de part Etat

Le projet situé dans la commune de Yaté à l'Ouest de la mairie existante a pour but de rendre la salle polyvalente plus adaptée aux besoins des usagers grâce à :

- la création d'une couverture pour le parvis de la salle existante,
- la création d'un bureau et d'un local entretien desservis par une coursive couverte à l'arrière de la salle existante,
- la reconfiguration des sanitaires existants (1X hommes, 1X femmes PMR)

~~— Pour les tribus de WAHO et GORO : 2 x 120 m², total = 45 0 00 000 F CFP~~

Il sera demandé aux coutumiers dans chaque tribu de mettre à disposition le foncier nécessaire pour la construction de ces bâtiments par acte coutumier. Après des échanges avec les coutumiers de la tribu de Goro, par manque de solutions foncière la salle polyvalente ne pourra être construite. Elle est remplacée par l'extension de la salle polyvalente de la mairie de Yaté.

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : 100 000 000 F CFP.

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	838 000	310 060	37	217 880	26	310 060	37
FCFP	100 000 000	37 000 000		26 000 000		37 000 000	

4. Calendrier de réalisation

La construction des trois salles polyvalentes :

APS/APD : 1ER TRIMESTRE 2018

DCE : Juillet 2018

Début des travaux : Octobre 2018

Fin des travaux : 2er trimestre 2019

L'extension de la salle polyvalente de la mairie de Yaté :

DCE : 15 mars 2023

Début des travaux : 15 mai 2023

Fin des travaux : 15 décembre 2023

Echéancier prévisionnel (part Etat)

	2018	2019	2023	Total
€	170 533	69 763,50	69 763,50	310 060
FCFP	20 350 000	8 325 000	8 325 000	37 000 000

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	0	419 000	419 000	0	0	838 000
FCFP	0	50 000 000	50 000 000	0	0	100 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emplois, en phase de réalisation du projet, la collectivité veillera à la prise en compte du contexte économique local dans la phase DCE/AMT.

A terme, les constructions visent à améliorer les conditions de vie des populations en tribu, tout en leur permettant un accès à la culture et aux services publics d'une manière générale. Les modes de gestion et de fonctionnement des différentes structures seront confiés aux autorités coutumières

par le biais de conventions avec la commune de YATE. Les autorités coutumières auront donc la responsabilité de la mise à disposition et du calendrier d'activités de chacune des salles.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

La collectivité confiera à chaque tribu la charge de la gestion et des entretiens par le biais d'une convention.

La construction ne génèrera pas des ressources propres à la commune.

7. Evaluation

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016 2023	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	2200 2 600	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la commune / nombre de foyers de la commune en début et en fin de CD	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016		Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête: est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée	Non	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ETAT / PROVINCE SUD / COMMUNES DU SUD 2017-2023

COMMUNE DE YATE

ENJEU R 32 : « Secteur jeunesse - Action pour la jeunesse »
Opération n°III-9-1 bis: Construction d'une tribune couverte et des vestiaires
(Avenant n° 4)

1. Finalités et enjeux

La commune de Yaté dispose d'une salle omnisport financée dans le cadre de la génération de contrat de développement 2006/2010, en partenariat avec l'état et la province. Cet équipement est utilisé essentiellement par les établissements scolaires, ainsi que les clubs sportifs et associations de la commune pour la pratique du sport en salle, tel que le volley, le basket, le tennis, le hand Ball et le foot-salle.

La génération de contrat de développement 2011/2015 prend en compte la mise aux normes du terrain de football, la mise en place d'une piste d'athlétisme, d'une aire de saut en longueur, d'une aire de saut en hauteur et d'une aire de lancer de poids, tout en sécurisant l'ensemble du complexe et ses équipements par la réalisation d'une clôture d'enceinte. Le démarrage des travaux est prévu le 9 mai 2016, pour une durée des travaux de 9 mois. Le terrain de football ainsi mis aux normes régionales, permettra aux clubs sportifs de la commune de pratiquer sur place des rencontres officielles.

L'opération « **Construction d'une tribune couverte et des vestiaires** », dont l'inscription est souhaitée et proposée pour une prise en charge financière par la génération de contrat de développement 2017/-~~2021~~**2023** à conclure entre l'Etat la Commune de Yaté et la Province Sud, vise donc à compléter ces équipements. L'équipement projeté permettra aux sportifs de disposer de vestiaires réservés aux activités de plein air, telles que le football et l'initiation à l'athlétisme, tout en réservant les installations de la salle omnisport aux activités sportives en salle. Il offrira en outre un meilleur confort aux publics désireux d'assister aux matchs de football.

2. Présentation technique

Il s'agit de la construction d'une tribune couverte de 120 places avec vestiaires, d'une aire de stationnement de 20 places, avec tous les réseaux d'infrastructures VRD attenantes.

Le foncier appartient à la commune.

Il s'agit d'une seule opération dont la désignation du maître d'œuvre se fera après consultation avec un programme des besoins validé par le maître d'ouvrage.

3. Plan de financement

Coût total et contractualisé : **220 069 682 FCFP (1 844 183,93 €)** ~~222 000 000 FCFP~~

L'opération a été totalement achevée en décembre 2019. Le coût total a donc été diminué de 1930 318 FCFP, soit une baisse de 579 095 FCFP de la part Etat.

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune de Yaté	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant contractualisé précédemment							
€	1 860 360	558 108	30	335 200	18,02	967 052	51,98
FCFP	222 000 000	66 600 000		40 000 000		115 400 000	
Modification par avenant 2023							
€	-16 176,07	-4 852,82	30	-2 914,61	18,02	-8 408,64	51,98
FCFP	-1 930 318	-579 095		-347 805		-1 003 418	
Montant après avenant 2023							
€	1 844 183,93	553 255,18	30	332 285,39	18,02	958 643,36	51,98
FCFP	220 069 682	66 020 905		39 652 195		114 396 582	

	Coût total	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 860 360	558 108	30	967 052	51,98	335 200	18,02
FCFP	222 000 000	66 600 000		115 400 000		40 000 000	

4. Calendrier de réalisation

APS/APD : 1^{ER} TRIMESTRE 2017

DCE/AMT : 2^E TRIMESTRE 2017

Début des travaux : AOÛT 2017

Fin des travaux : **Décembre 2019** MAI 2018

Il n'y a pas de contraintes techniques, financières et foncières particulières.

Echéancier financier prévisionnel (part Etat) :

	2017	2018	Total
€	201 120	352 135,18	553 255,18
FCFP	24 000 000	42 020 905	66 020 905

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	1 860 360	0	0	0	0	1 860 360
FCFP	222 000 000	0	0	0	0	222 000 000

~~La date de mise en service de cet équipement est prévue pour le courant du mois d'août 2018.~~

5. Impacts attendus

En termes d'emplois liés à la réalisation du projet :

La collectivité veillera à la prise en compte du contexte économique local en associant à la consultation les entreprises locales, soit dans le cadre de la sous-traitance, ou en partenariat avec des entreprises extérieures, susceptibles de réaliser des travaux de construction de la tribune.

En termes d'emplois indirect générés à terme :

La collectivité s'appuiera sur les moyens dont dispose sa régie pour les travaux d'entretien courant du terrain de football et de l'ensemble tribunes et vestiaires.

En termes de satisfaction pour les clubs de la commune et la population scolaire, elle sera essentiellement liée à l'utilisation d'équipements sportifs de qualité adaptés à leurs besoins, et surtout de permettre des rencontres de niveau régional en toute sécurité.

En terme d'environnement, la commune veillera à ce que l'éclairage des vestiaires ainsi que les lumières d'ambiance, soient alimentés par une source d'énergie photovoltaïque.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

En termes de gestion des équipements existants la collectivité s'appuie sur son animateur communal. La gestion actuelle de la salle omnisport se fait sur la base d'un calendrier qui prend en compte :

- Les activités sportives scolaires ;
- Les activités sportives des clubs, des associations et autres.

Dès le parfait achèvement des travaux de la tribune couverte ~~prévue dans le courant de l'année 2018 (contrat de développement 2017/2021)~~, la collectivité envisage de confier l'organisation et l'utilisation de l'ensemble des équipements à l'OMS. L'entretien des équipements restera dans un premier temps à la charge de la commune.

Actuellement, les coûts d'exploitation et de maintenance du terrain et de la salle omnisports sont entièrement pris en charge par la commune et estimés à 1 800 000 FCFP par an.

L'investissement ne générera pas de ressources propres pour la collectivité.

7. Evaluation

S'agissant de la construction de la tribune du stade de WAHO, élément structurant indispensable à la finalisation du stade, nous retenons la grille d'évaluation R32. Action pour la jeunesse.

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R32-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	1 100	Collectivité
R32-2	Nombre de personnes impactées directement ou indirectement par le projet	nombre total de personnes impactées même si elles ne bénéficient pas directement du projet	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-3	Nombre d'événements organisés par les institutions et les associations / an	Nombre d'événements sportifs et culturels organisés dans le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R32-4	Nombre de jeunes de plus de 14 ans scolarisés / population cible en T0 et en T+5	Nombre de mineurs de plus de 14 ans originaire de la commune ou province scolarisé / population mineure de plus de 14 ans de la commune ou province	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	300	Vice-rectorat
R32-5	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre de mineurs de la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté à la population mineure de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	300	Haut-commissariat
R32-6	Nombre de mineurs mis en cause sur le périmètre de la commune bénéficiant du nouvel équipement en T0 et T+5 / nombre total de mis en cause sur la commune	nombre de mineurs mis en cause dans la commune bénéficiant du nouvel équipement rapporté au nb total de mis en cause de la même commune.	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	300	Haut-commissariat
R32-7	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2023
ETAT – PROVINCE SUD – COMMUNES DU SUD**

COMMUNE DE BOURAIL

**ENJEU R33 Actions pour les autres populations
Opération n° III-2-5-FEI sport : Construction d'un mur d'entraînement et de
sanitaires, et rénovation des terrains de tennis**

1. Finalités et enjeux

Améliorer et assoir la pratique du tennis traditionnel puis ouvrir à terme, ces équipements à des pratiques plus tendances comme le Padel.

2. Présentation technique

Le présent projet a pour objet de financer d'une part la construction d'un mur d'entraînement et de sanitaires, et d'autre part, le revêtement (mise aux normes) des courts de tennis existants.

Le maître d'ouvrage est la commune de Bourail.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par le service technique de la commune.

Le foncier est maîtrisé : Communal

Le site accueillant ce projet est composé de plusieurs lots cadastraux dont la collectivité (Commune de Bourail) est propriétaire.

3. Plan de financement

Le coût total contractualisé de l'opération est de 21 999 165 FCFP (soit 184 353 €), **à engager avant le 31 décembre 2023.**

Le plan de financement sollicité

	Coût total	Part Etat		Part commune de Bourail	
		Montant	%	Montant	%
€	184 353	137 048,02	74,34%	47 304,98	25,66%
FCFP	21 999 165	16 354 179		5 644 986	

4. Calendrier de réalisation

Echéancier physique :

- Début de travaux : août 2023
- Fin des travaux : janvier 2024
- Date de mise en service de l'équipement : février 2024

Contraintes, difficultés : durant la phase de réfection du revêtement et de construction du mur d'entraînement, la pratique du tennis ne sera pas possible sur une partie des courts.

5. Impacts attendus

Effets attendus en termes d'emploi: augmentation de la fréquence d'utilisation des équipements, augmentation du nombre d'adhérents.

Effets attendus en termes de satisfaction des usagers :

Rénovation du revêtement des terrains de tennis : meilleures conditions pour le pratique du sport.

Construction de sanitaires : amélioration des conditions d'hygiène (actuellement il n'y a pas de sanitaires).

Construction d'un mur d'entraînement : permettre la pratique d'entraînement (individuel, en double).

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront à la charge des clubs sportifs.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Aucun coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement.

7. Evaluation : Grille d'indicateurs contractualisée

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2023	SOURCE
R33-1	R33-1 Nombre de bénéficiaires	Population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	450	Collectivité
R33-2	R33-2 Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	Population des communes desservies par le nouvel équipement.	1 an après mise en service de la structure	5 500	Collectivité
R33-3	R33-3 Nombre d'associations impliquées dans le projet	Nombre d'associations proposant des prestations dans l'équipement ayant fait l'objet du financement par les contrats de développement	1 an après mise en service de la structure	1	Collectivité
R33-4	R33-4 Nombre de personnes ayant accédé à l'emploi / nombre de personnes suivies	nombre de placements en CDI ou CDD de plus de trois mois rapporté au nombre d'adhérents du nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure	1	Collectivité
R33-5	R33-5 Nombre de bénéficiaires de l'AMG en 2021 et en fin de contrat	Nombre de résidents de la commune dans laquelle est construit le nouvel équipement titulaires de l'aide médicale gratuite	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2023 et à la fin du contrat de développement	5	Collectivité